

220C3058
FR0012938884-FS0898

14 août 2020

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

SOLOCAL GROUP

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 14 août 2020, la société J O Hambro Capital Management Limited¹ (Level 3, 1 St James's Market, SW1Y 4AH Londres, Royaume-Uni), agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 13 août 2020, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société SOLOCAL GROUP et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 29 644 471 actions SOLOCAL GROUP représentant autant de droits de vote, soit 4,73% du capital et 4,61% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions SOLOCAL GROUP sur le marché.

¹ Contrôlée par Pandal Group Limited. La société J O Hambro Capital Management Limited a précisé agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

² Sur la base d'un capital composé de 627 041 466 actions représentant 643 587 737 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.